

Arrondissement de Céret

MAIRIE
DE

Le



66260

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT
Au Grade d'adjoint administratif territorial principal 2^o classe

Le Maire de la Commune de SAINT LAURENT DE CERDANS,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des

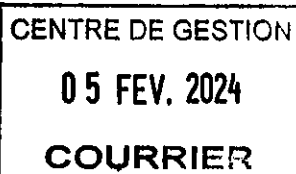
Vu l'arrêté en date du 01 février 2021 portant définition des lignes directrices de gestion de la collectivité,

ARRETE

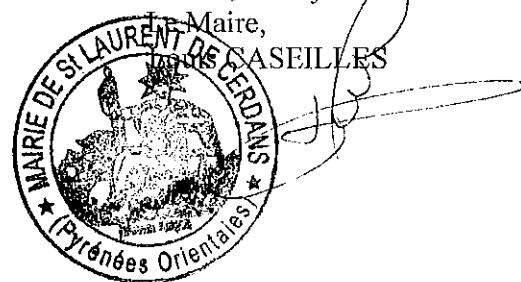
ARTICLE 1 : Après examen de l'ensemble des agents promouvables, le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^o classe est fixé comme suit pour l'année 2024.

Ordre	Classement / Nom Prénom	Situation actuelle grade-échelon	Promouvable à compter du **
1	OLIVARES Éric	Adjoint administratif territorial échelon 7	01 janvier 2024 avec examen

ARTICLE 2 : La secrétaire générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué au Centre de Gestion des Pyrénées Orientales, afin que celui-ci en assure la publicité.



Fait à St Laurent de Cerdans, le 19 janvier 2024.



Le Maire,

-Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte,

-Informe que le présent arrêté peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet
www.telerecours.fr

Notifié le,

Signature de l'agent